



B e r n e , *den* 18 Décembre 1915.

EIDGENÖSSISCHE ARMEE

ARMEESTAB

BUREAU DES GENERALS

A Monsieur le Conseiller fédéral DECOPPET

Chef du Département militaire fédéral,

B E R N E .

Kontr.-Nr.



Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans votre lettre du 14 décembre, vous m'apprenez qu'un certain M. de Longie, employé par notre Etat-Major Général à déchiffrer les dépêches russes et allemandes, aurait constaté que les renseignements contenus dans ces dépêches sont immédiatement communiqués à l'Etat-Major de l'armée allemande.

Avant de passer à l'examen de cette accusation même, il importe de connaître quel personnage est ce M. de Longie.

Il est évident que M. de Longie peut lui-même se rendre compte que ses affirmations renferment une accusation très lourde contre notre Etat-Major Général, et qu'il a conscience lui-même de la gravité de l'affaire et de ses conséquences pour notre pays.

Par conséquent, ce cas doit être traité de la manière la plus discrète. Or, j'ai appris que ce Monsieur s'est permis déjà de communiquer toute l'affaire à la Gazette de Lausanne et au Journal de Genève; c'est après seulement, Monsieur le Conseiller fédéral, que vous en avez été averti.

Cette constatation nous permet de caractériser doré et déjà l'homme qui porte une telle accusation contre notre Etat-Major.

Mais venons-en à l'affaire elle-même! En ce qui regarde la dépêche russe, l'accusation est purement gratuite. Si, en effet, nous voulons intercepter des dépêches, il faut les intercepter toutes, et si nous interceptons toutes, il faut les déchiffrer toutes. M. de Longie était donc employé à déchiffrer les dépêches russes et il est très regrettable que la plupart de ces dépêches étaient de nature à le faire penser que l'argent employé à ce travail était de l'argent perdu; c'est pourquoi il en conclut que ces dépêches n'ont aucun intérêt pour nous et que c'est à l'usage de l'Allemagne qu'on les déchiffre! D'ailleurs, je dois reconnaître que, moi aussi, j'ai souvent eu l'impression que le temps et l'argent qu'on emploie à déchiffrer ces dépêches, sont du temps et de l'argent perdus. De temps en temps, il peut, il est vrai, nous parvenir une dépêche intéressante pour nous.

D'autre part, la plainte s'appuie sur l'identité qui existerait d'une part entre un télégramme de l'attaché militaire allemand et des nouvelles contenues dans notre bulletin. Et, en outre, les 4 télégrammes de M. Bismark dont parle M. de Longie, (des 3 et 13 novembre) commenceraient par ces mots: "L'Etat-Major de l'armée suisse a appris" ou "L'Etat-Major de l'armée suisse communique".

Ce qui est important pour nous, c'est le contenu même des dépêches. Or, c'est ce que nos bulletins eux-mêmes contiennent ou du moins pouvaient contenir, et en outre ce qui pouvait être également contenu soit dans les journaux suisses soit dans des journaux étrangers. Il s'agit donc de nouvelles au sujet desquelles l'attaché militaire n'a pas besoin de s'appuyer sur l'autorité de notre Etat-Major Général.



- 2 -

En ce qui concerne l'ensemble de l'accusation, il est caractéristique de constater ceci: c'est qu'on n'a pu apporter comme preuve que ces 5 dépêches parmi lesquelles le télégramme russe est tout-à-fait insignifiant et incompréhensible. Quant aux 4 autres, au moment où elles sont parvenues à leur destination, les renseignements qu'elles contenaient se trouvaient déjà dans les journaux.

D'ailleurs cette accusation formulée par Monsieur de Longie est de toute manière un enseignement précieux pour notre Etat-Major. Elle doit nous apprendre à être désormais beaucoup plus prudent. Et si dans toute cette affaire on peut faire un reproche aux officiers de notre Etat-Major, ce n'est pas d'avoir commis des erreurs, mais de n'avoir pas été assez prudents et habiles pour en éviter l'apparence.

Veillez, Monsieur le Conseiller fédéral, agréer mes respectueux hommages.

Le Général :

